

**Zeitschrift:** Landschaftsschutz in der Schweiz : Tätigkeit der SL = Protection du paysage en Suisse : activité de la FSPAP

**Herausgeber:** Schweizerische Stiftung für Landschaftsschutz und Landschaftspflege

**Band:** - (1981)

**Rubrik:** Collaboration avec d'autres organisations, participation à des commissions

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 04.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## **4. Collaboration avec d'autres organisations, participation à des commissions**

### **4.1 Commission fédérale pour l'économie des eaux**

La Commission s'est réunie en plénum la première fois sous la présidence du professeur D. Vischer. Il s'agit d'un organe consultatif de la Confédération pour toutes les questions d'économie des eaux. Elle prend position sur des questions d'ordre général et encourage la collaboration entre les autorités cantonales et fédérales d'un côté et les instituts de recherche et l'économie privée de l'autre.

Le directeur de la Fondation en est membre. Dans le cadre des activités de cette Commission il défend les intérêts publics de la protection de la nature et du paysage. Ce qui signifie une utilisation prudente des eaux et, où l'intérêt général l'exige, une préservation totale des eaux vivantes dans le sens de l'article constitutionnel 24bis et de la législation en vigueur.

### **4.2 Collaboration au Conseil de l'Europe**

Chaque année au printemps, le Comité européen pour la sauvegarde de la nature et des ressources naturelles se réunit à Strasbourg. Son activité est vaste et variée: préparation de conventions européennes, chartes et résolutions concernant la préservation d'espèces animales et végétales, de biotopes et de paysage menacés; études diverses relatives à la cartographie de la végétation, l'impact sur l'environnement, les écosystèmes de la zone méditerranéenne et des régions de montagne etc. Pour mener toutes ces activités, quatre comités d'experts ont été créés: vie sauvage, aménagement et gestion de l'espace naturel, zones protégées, information-éducation.

Depuis 1973, notre collaborateur B. Lieberherr est régulièrement désigné comme représentant de notre pays au Comité d'experts pour l'aménagement et la gestion de l'espace naturel. Outre le travail régulier et continu lié à l'activité de ce Comité, il fut chargé de diverses tâches particulières. Durant quatre ans, il présida activement le groupe de travail «paysages naturels» dont le mandat: «élaborer des critères de définition, d'identification et d'évaluation des paysages naturels européens en vue de leur préservation» a été mené à bien. D'autre part, dans l'optique de coordonner les actions entreprises sur le plan écologique entre le Conseil de l'Europe et les Communautés européennes, notre collaborateur fut chargé de suivre les travaux de la cartographie écologique entreprise par les Communautés européennes.

Dans le cadre de la Biennale européenne du film sur l'environnement dédiée cette année au thème habitat et paysage, B. Lieberherr évoqua lors d'une table ronde organisée par le Conseil de l'Europe «le rôle respectif des organisations publiques et privées dans la protection du paysage».

Enfin, en décembre, il fut invité à présenter un rapport et à tenir un exposé sur les difficultés d'application des stratégies globales de l'environnement à l'échelle européenne lors d'un séminaire international organisé par le Conseil de l'Europe et les Communautés européennes sur la protection et la gestion rationnelle de l'environnement et des ressources naturelles européennes.

Pour la Fondation, cette collaboration est bénéfique dans le sens où le travail, les expériences et les échanges d'information acquis à Strasbourg constituent souvent une base de travail appréciée pour certaines de ses activités.

#### **4.3 Association en faveur des bases légales pour les sentiers et chemins pédestres (ALP)**

En juillet 1981 parurent les directives: «le cas des chemins pour piétons et des chemins de randonnée pédestre dans la planification des réseaux de chemins du Plateau». Ce travail a été réalisé par un groupe d'experts sur mandat de l'ALP et peut être commandé chez l'Editeur au prix de frs. 15.— (ALP, Klossbachstr. 48, 8032 Zurich).

Le directeur de la Fondation a collaboré à son élaboration et notre organisation a versé une contribution de frs 5000.— pour la publication. L'élaboration de semblables directives pour les régions de montagne est en cours.

#### **4.4 Restaurant du Jungfraujoeh**

L'opposition entre les chemins de fer de la Jungfrau et la Fondation à propos du projet de restaurant au Jungfraujoeh s'est finalement transformée en une excellente collaboration. Les chemins de fer de la Jungfrau ont renoncé à leur projet de restaurant en forme de cristal de roches pour rechercher une solution conforme aux vues de notre Fondation: pas de gigantesque construction sur la crête et lancement d'un concours d'architecture restreint. Par la suite, les chemins de fer de la Jungfrau demandèrent à Hans Weiss de faire partie du jury qui devait évaluer trois projets très différents.

Sous la présidence du professeur Schnebli de l'EPFZ et après avoir entendu le rapport de la commission technique et ceux des experts en glaciologie et en géologie, le jury à l'unanimité s'est prononcé en faveur du projet de A. Andereg, architecte à Meiringen. Dans son rapport, le jury s'exprime ainsi concernant l'intégration au paysage. **Bâtiment:** le visiteur est conduit à travers le bâtiment de telle façon qu'il vit le paysage. Le bâtiment s'intègre au paysage grâce à une architecture sensible et bien conçue. **Terrasse panoramique:** l'intervention est très mesurée et réduite au minimum.

#### **4.5 Améliorations foncières des vignobles de Douanne et de Gléresse (Lac de Bienne)**

L'avant projet des améliorations foncières et remaniements parcellaires dans les vignobles de Douanne et de Gléresse fut accueilli avec beaucoup de scepticisme non seulement par une partie des propriétaires mais aussi par le syndicat d'aménagement régional Bienne-Seeland et les organisations régionales et cantonales de protection de la nature et du paysage. Celles-ci s'unirent et élaborèrent un rapport sur cet avant-projet ainsi qu'un inventaire des surfaces et éléments de la nature et du paysage ayant une certaine valeur: lisières, haies, rochers arides, ruisseaux ainsi que principaux sentiers et murs traditionnels. Il a été ainsi démontré que dans l'avant-projet technique, ces aspects n'étaient pratiquement pas pris en compte. Par exemple, un nouveau réseau de sentiers nécessitant un grand nombre de murs en béton était prévu. Sur une somme budgétée à frs 3,5 millions, frs 20 000.— seulement étaient destinés au poste «nature et paysage».

Ce montant est totalement insuffisant pour satisfaire aux dispositions de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage: ces vignobles font partie d'un paysage d'importance nationale (Inventaire fédéral, objet 1001) et doivent être ménagés et conservés le plus intact possible.

La Fondation a joué un rôle d'intermédiaire entre les instances cantonales et fédérales d'améliorations foncières et les organisations de protection de la nature et du paysage. Ainsi, divers points furent discutés et certains résultats obtenus. Les propriétaires n'ont pas encore pris de décision finale pour la réalisation de ces améliorations foncières. Les instances des améliorations foncières ont donné, quant à elles, l'assurance que le projet ne serait pas mis au point tant qu'il ne soit pas démontré, à travers l'organisation de procédures de consultation, que la majorité des propriétaires désire la réalisation d'une amélioration foncière globale du vignoble.

#### **4.6 Tentes-caravanes-mobilhomes**

En 1977, la Suisse comptait 624 campings offrant 74 691 emplacements. Ces chiffres ressortent d'une étude de la Fédération suisse du tourisme entreprise sur mandat de l'Office fédéral de l'aménagement du territoire et publiée en 1981\*.

Cette étude donne toutes sortes d'informations sur les activités des campeurs, la répartition régionale et saisonnière des campings, les conflits avec d'autres affectations du sol etc. Il s'agit d'une contribution précieuse à la connaissance – jusqu'à présent empirique – du rapport entre le camping et l'aménagement du territoire (idées, buts, mesures etc.).

\* Campingtourismus in der Schweiz – Motive, Konflikte, volkswirtschaftliche, planerische und rechtliche Aspekte, FST 1981 (BP 2715, 3001 Berne)

Le conflit entre le camping et la protection du paysage est-il anodin? Est-ce que l'énergie dépensée pour le camping se justifie face à d'autres et importantes tâches de la protection du paysage et de l'environnement? La réponse pourrait être négative si le camping n'était pas entré massivement dans la voie de la technologie toujours plus sophistiquée, tendance qui se retrouve d'ailleurs dans d'autres domaines. Enfin, le mot camping ne sied vraiment plus à ce phénomène où la caravanne et le mobilhome ont remplacé la petite tente que l'on transportait sur le sac à dos.

Ce mot illustre typiquement la contradiction inhérente à tout le développement: on désire jouir le plus possible des bienfaits de la nature mais on n'est pas prêt à renoncer aux habitudes raffinées du confort chez soi.

Les terrains de caravaning se trouvent la plupart dans des régions où le paysage est particulièrement sensible et où la nature encore riche et variée devrait être protégée: rives des lacs et des rivières, pâturages boisés, points de vue et environs de sites bâtis traditionnels.

Ces caravanings occupent le sol d'une manière intensive et nécessitent un haut degré d'infrastructures.

Au cours des procédures d'autorisation, la stationnement de mobilhomes et de caravanes devrait être examiné à la lumière des principes régissant l'aménagement du territoire et la protection du paysage comme c'est le cas pour les maisons familiales et résidences secondaires. De plus, sur le plan cantonal des dispositions devraient être prises prévoyant et définissant de véritables zones à bâtir à cet effet. Ces thèses ont été défendus par Hans Weiss lors d'une séance d'information public organisée le 12 mai 1981 par la Fédération suisse du tourisme et l'Office fédéral de l'aménagement du territoire.